

Fiche d'inscription à l'atelier de jeux en forêt

Informations personnelles

Toutes les informations de ce document restent confidentielles

Informations liées à l'enfant

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Langue maternelle : _____

Assurance accident : _____

Assurance Responsabilité Civile (RC) : _____

Allergie, maladie, handicap particulier : _____

Médicament(s) : _____

Propreté : _____

Peurs particulières, informations importantes : _____

Informations liées aux parents de l'enfant

Noms et Prénoms : _____

Tél. Privé, Tél prof. : _____

Autre(s) personne(s) responsable(s) en cas d'absence des parents

Nom(s) et Prénom(s) : _____

Téléphone : _____



Autorisations

J'accepte que mon enfant soit pris en photo et que celles-ci soient éventuellement publiées sur notre site internet

☐

oui

☐

non

J'autorise mon enfant à consommer des granules d'Arnica en cas de blessures

☐

oui

☐

non

☐ Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de l'atelier en forêt « Les Graines » et je m'engage à les respecter.

☐ Je confirme avoir pris connaissance de l'équipement requis pour permettre à mon enfant de participer dans les meilleures conditions aux ateliers en forêt.

Lieu et date :

Signature :

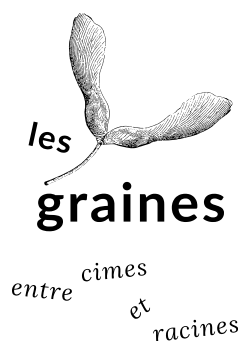
Formulaire à renvoyer à l'adresse suivante avec le formulaire des conditions générales

De la Harpe Emilie

La Chaux-d'Abel 86E

2333 La Ferrière

076 405 46 55



Conditions d'inscription à l'atelier de jeux en forêt « Les Graines, entre cimes et racines »

L'atelier de jeux est à but non lucratif et non subventionné. Nos tarifs sont calculés au plus juste.

Le contrat et la fiche d'informations personnelles de l'enfant doivent nous être retournés, datés et signés.

Inscription

1. La demande d'admission **doit être signée par le représentant légal**.
2. **L'inscription de votre enfant se fait pour une année scolaire complète** : d'août à juin. Selon la situation, nous ne sommes pas fermées à une entrée en cours d'année.
3. Si pour une raison quelconque l'enfant doit quitter l'atelier de jeux avant la fin de l'année scolaire, **le départ devra être annoncé au minimum 1 mois à l'avance par écrit**. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour le mois est due.
4. **Un goûter est offert à chaque sortie en forêt**. Il sera, dans la mesure du possible, préparé sur le feu et avec les enfants.
5. L'atelier se réserve **le droit de résilier avec effet immédiat** ou pour la fin d'un mois le contrat en cas de non-respect grave et répété du présent règlement.

L'enfant

1. A l'atelier nous accueillons les enfants âgés de **30 mois à 5 ans**.
2. **Les enfants qui ont encore besoin de langes** et de lingettes humides sont priés de venir avec.
3. **Les enfants inscrits doivent être assurés contre la maladie et les accidents et couverts par une assurance RC**.
4. **Les enfants malades ne sont pas admis à l'atelier de jeux**, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être.
5. **Pour les maladies, allergies et autres spécificités** liées à votre enfant, nous vous laissons le soin de remplir le document « fiche personnelle »

Horaires et lieux

1. **Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant** au groupe de jeux en forêt.
2. **Il est impératif d'être ponctuel**. 8h30 et 11h30 devant le manège du Tannenhof, La Chaux-d'Abel 86
3. **L'atelier de jeux se réfère aux vacances scolaires de la commune de la Ferrière, ATTENTION ce sont les mêmes vacances et jours fériés que dans le canton de Neuchâtel**.
4. **Les absences doivent être annoncées**, si possible, la veille par téléphone ou SMS aux responsables de l'atelier. Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées. Cependant en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.
5. En cas de **conditions météorologiques vraiment extrêmes** : l'atelier peut être déplacée dans un endroit sans danger voir même annulé. Les parents seront avertis la veille. En cas d'annulation, il sera remplacé dans la mesure du possible.

Tarifs

1. Les tarifs sont les mêmes pour chaque mois de l'année y compris les mois avec des vacances. Seuls les mois de juillet et d'août sont modifiés. (juillet 0.-, août demi-prix)
2. **L'inscription est effective après le versement de la finance d'inscription** (frais administratifs annuels) Elle est valable pour toute l'année scolaire en cours, et n'est pas remboursable.
3. **Le paiement doit être réglé au début de chaque mois (jusqu'au 10 du mois)**, 11 fois par année. Si cette condition n'est pas respectée, des frais de rappel pourront être facturés.
4. **Les paiements se font par virement bancaire**

Finance d'inscription :	CHF 30.- par année
Une demi-journée par semaine :	CHF 120.- par mois
Mois d'août :	CHF 60.- ou 115.- (demi-prix)

IBAN : CH7008390035499510005

Les Graines

2333 La Ferrière

Equipement

1. **Il n'y a pas de mauvais temps, que des mauvais habits !** Nous sommes dehors par tous les temps et vos enfants ne seront freinés qu'en cas de danger. Sauter dans les flaques, se rouler dans la neige, marcher dans la boue... fait partie de l'exploration. **Les enfants mal équipés peuvent être refusés.**
2. Nous voulons aussi **vous rendre attentifs à la présence d'éventuelles tiques**. C'est pour cela que nous conseillons toujours de mettre des habits à longues manches et les pantalons dans les chaussettes (même par temps chaud).

Sécurité

1. Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants et de les confier aux personnes responsables de l'atelier. **Ils sont tenus d'avertir si une tierce personne vient le chercher.**
2. **En cas de maladie ou d'accident lors de la présence à l'atelier**, nous prendrons directement contact avec les parents ou les personnes responsables de l'enfant.
3. **L'atelier décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.**